



RÉGION WALLONNE

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI
Service Licences
Ilot Saint Luc, Chaussée de Louvain, 14 à 5000 NAMUR

BEL – LICENCE SPECIALE ARMES ET MUNITIONS. ACCORD PREALABLE POUR LE TRANSFERT D'ARMES A FEU ET DE MUNITIONS	(art. 11/4) directive 91/477/CEE) (directive 93/15/CEE)
--	--

1. ETAT MEMBRE D'EXPEDITION :	2. ETAT MEMBRE DE DESTINATION : BELGIQUE
-------------------------------	---

3. EXPEDITEUR PARTICULIER ARMURIER Nom, Prénoms : Lieu & date de naissance : Passeport/carte d'identité n° : Délivrée le : Par : Raison sociale : Adresse (du siège social) : Tél : Fax : Email :	4. DESTINATAIRE PARTICULIER ARMURIER Nom, Prénoms : Lieu & date de naissance : N° de registre national : Délivrée le : Par : Raison sociale : Adresse (du siège social) : Tél : Fax : Email : Adresse de livraison :
---	---

5. MATERIEL CONCERNE	Annexes : oui non
----------------------	---------------------------------

N°	Catégorie	Type	Marque-modèle	Calibre	N° d'identification	Epreuves CIP Oui-non	Valeur	Nombre

6. DEMANDEUR DE L'ACCORD Firme : Nom, prénoms : Adresse : Date : Signature :	7. ACCORD PREALABLE DE L'ETAT MEMBRE DE DESTINATION Numéro : Refusé Accordé, valable jusqu'au : Signature :
--	---

Prière d'envoyer votre demande au Banc d'épreuve des Armes 45, Fonds des Tawes à 4000 Liège ; celui-ci nous fera suivre votre demande.
Ce document doit être retourné au Service Licences à la fin de sa validité. Si l'importation n'a pas eu lieu, prière de le signaler lors du renvoi du 11/4.